



QUOI DE NEUF?

NOUVELLES DE LA FONDATION HIRONDELLE | NUMÉRO 28 | DÉCEMBRE 2009



© La CPI à La Haye. Photo Max Koot

Un poids, une mesure

Les crimes les plus effroyables se commettent au nom de la raison d'État. Les plus effroyables : crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide. C'est là, exclusivement dans cet extrême de l'horreur humaine, qu'est la compétence de la Cour pénale internationale.

Au nom de la raison d'État, au nom de l'intérêt supérieur de telle ou telle communauté, un individu galvanise les autres, les mobilise, les convainc que les traitements dégradants, l'assassinat et le massacre sont utiles, nécessaires et nobles. Cet individu, homme d'État ou chef de bande, les peuples en font un héros. Le Statut de Rome, qui crée la Cour pénale internationale, en fait un justiciable, personnellement, pénalement responsable. Le grand homme peut être, au terme du procès, un grand criminel.

C'est un changement radical. Si radical que les puissants du moment ont tout fait pour se mettre à l'abri du mécanisme qu'ils créaient. Le Statut de Rome ne proscribit pas l'emploi des armes nucléaires, biologiques et chimiques, ou l'usage des mines anti-personnelles... Les États-Unis n'ont pas ratifié le Statut, pas plus qu'Israël, la Russie ou la Chine. Les quatre affaires ouvertes à la CPI ne concernent que des pays africains.

Internationale, cette justice pénale ? Pas encore. Pour qu'elle le devienne, elle doit faire débat. Il ne suffit pas de communiquer et de la vendre telle qu'elle est. Il faut montrer en quoi elle est profondément juste dans son principe mais aussi l'ouvrir à la critique. Cela, c'est un travail d'information, un travail de journaliste.

Jean-Marie Etter,
Directeur général de la Fondation Hironnelle



© Salle d'audience de la CPI, La Haye. Photo Marco Okhuizen

Justice internationale

Un fossé d'ignorance sépare les institutions internationales chargées de juger les auteurs des pires crimes contre l'humanité des populations victimes dans les pays concernés. Une information indépendante peut contribuer à réduire cet écart. C'est le pari de la Fondation Hironnelle.

La Justice internationale s'est considérablement développée ces quinze dernières années, avec la création, depuis 1993, de plusieurs Tribunaux pénaux internationaux, puis de la Cour pénale internationale, la CPI, première instance criminelle internationale permanente, en 2002. La CPI représente une avancée majeure dans la lutte contre l'impunité : sa compétence s'étend au monde entier. Mais cette Justice internationale publique manque de visibilité, en particulier auprès des populations directement concernées. Un fossé les sépare. Géographique d'abord. La CPI est basée à La Haye, loin des pays où ont été commises les atrocités dont on juge les auteurs. Fossé conceptuel, ensuite, dû à la complexité de la matière, des procédures judiciaires et du langage juridique utilisés.

Les services de communication de la CPI, par la diffusion de messages et d'informations et par leurs actions de sensibilisation, sont chargés d'assurer la visibilité des travaux de la Cour. Mais tant que cette information

n'est pas choisie, suivie et traitée par les médias locaux comme n'importe quelle information importante, avec la nécessaire possibilité de critique, cette communication peine à atteindre son but. Les populations concernées ont besoin, là aussi, d'une information indépendante, dans un langage simple, et qui plus est dans leurs langues. C'est le meilleur moyen de réduire l'écart qui existe entre les populations victimes de graves violations et les institutions mises en place pour leur rendre justice. C'est une manière aussi pour les populations de s'approprier cette justice.

La Fondation Hironnelle a l'avantage d'être déjà présente avec des radios leaders dans des pays où la Cour pénale internationale a ouvert des enquêtes : République démocratique du Congo, République centrafricaine, Soudan. C'est la raison pour laquelle la Fondation Hironnelle veut créer une Agence d'information sur la Justice internationale, afin de toucher les populations directement concernées.

Justice internationale : historique

L'idée d'une Cour internationale pour juger les auteurs des crimes contre l'humanité est née après la Seconde guerre mondiale avec les procès des criminels Nazis au Tribunal de Nuremberg. Mais ils ont laissé derrière eux la suspicion d'une justice des vainqueurs et l'idée d'une telle Cour de justice n'a vu le jour que beaucoup plus tard. En réponse aux atrocités de masse commises au Rwanda et en Bosnie, les Nations Unies ont créé dans les années 90 les premiers Tribunaux pénaux internationaux chargés de juger les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. A l'appui de cette expérience, les Nations Unies ont aussi établi des Tribunaux spéciaux pour la Sierra Leone, le Cambodge et plus récemment pour le Liban.

Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (1993) et le Tribunal pénal international pour le Rwanda (1994) ont ouvert la voie à la création, en 2002, de la Cour pénale internationale (CPI). Basée à La Haye, aux Pays-Bas, la CPI est la première institution permanente ayant compétence pour poursuivre les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre commis n'importe où dans le monde. La CPI n'est pas un organe des Nations Unies, bien que des liens étroits les unissent. Le premier procès de la CPI s'est ouvert en janvier contre le chef militaire congolais Thomas Lubanga, accusé de crimes de guerre. La Cour détient actuellement trois autres personnes, dont l'ancien vice-président congolais Jean-Pierre Bemba, accusé de crimes commis en République centrafricaine. Son procès est prévu en avril 2010.

Justice transitionnelle : définition

La justice transitionnelle comprend un ensemble de mécanismes appliqués à des pays confrontés à l'héritage d'un passé de violations des droits de l'homme, dans le but de promouvoir la paix et la réconciliation. Elle peut inclure diverses procédures : tribunaux mixtes, procès, réformes des institutions, commissions de vérité, réparations aux victimes.



© Interview de Me Massidda, représentante des victimes, Radio Ndeke Luka, Bangui. Photo CPI

Vers une agence permanente

La Fondation Hironnelle veut créer une Agence d'information spécialisée dans la couverture de la Justice internationale. Entretien avec Julia Crawford, chargée des nouveaux projets à la Fondation Hironnelle, par Dominique Jaccard.

Dominique Jaccard : Quel est l'objectif de ce projet ?

Julia Crawford : Le but, c'est d'avoir une structure qui aiderait à réduire l'écart entre les instances judiciaires internationales et les populations concernées par les procès. Dans un premier temps, nous voulons nous concentrer sur la Cour pénale internationale et les affaires qui sont en cours concernant la République démocratique du Congo et la République centrafricaine. L'idée, c'est de créer une agence avec deux bureaux travaillant en parallèle : un à La Haye, pour couvrir de façon régulière et factuelle ce qui se passe à la CPI ; et l'autre bureau basé à Kinshasa en RDC, avec des correspondants assurant la traduction en langues locales des nouvelles écrites et audio. Leur tâche est aussi de relayer les questions qui touchent les populations pour que la couverture à La Haye soit vraiment adaptée. Nous envisageons aussi la création d'un bureau en Centrafrique où nous sommes seuls à pouvoir offrir une diffusion de cette information à l'échelle nationale.

DJ : Les Tribunaux spéciaux et la CPI diffusent déjà des informations, ce projet ne fait-il pas doublon ?

JC : C'est vrai que ces Cours font déjà un travail de sensibilisation. Mais elles n'ont pas les moyens d'atteindre les populations.

De plus, la Justice internationale reste relativement nouvelle. Elle se développe, s'améliore, mais il y a toujours beaucoup de critiques et de controverses. Pour que le message de la Justice internationale passe auprès des populations concernées, pour qu'il soit crédible, il faut aussi faire de la place à la critique et à la contestation. Il est donc très important d'avoir une information indépendante, avec des faits vérifiés, des débats équilibrés, et ce n'est pas toujours le cas actuellement.

DJ : Les radios gérées par la Fondation Hironnelle font-elles déjà de l'information sur la Justice internationale ?

JC : Bien sûr que nos radios sur place, comme la plupart des médias, couvrent déjà les événements les plus importants, comme les arrestations de personnalités. Mais souvent, ces médias ne peuvent pas couvrir la Justice internationale de façon continue et approfondie, parce qu'ils manquent de ressources et parce que la matière est vraiment très complexe. C'est pourquoi l'un des aspects importants aussi du projet, c'est la formation en cours d'emploi des journalistes congolais et centrafricains qui viendraient passer quelques mois au bureau de La Haye pour participer à la production des nouvelles, s'initier aux procédures judiciaires et assister aux auditions de la CPI.



© Tamar Dressler Photo IRIN

« Pas de bonne justice sans bonne information »

Issue de systèmes judiciaires différents, la Justice internationale construit peu à peu ses équilibres internes. Entretien avec François Roux, avocat, chef du Bureau de la défense du Tribunal spécial pour le Liban. Par Dominique Jaccard.

Dominique Jaccard : Comment définissez-vous l'importance de la Justice internationale ?

François Roux : La base, c'est la lutte contre l'impunité. Mais je rappelle toujours que lorsque les tribunaux sont créés, seul le procureur est chargé de lutter contre l'impunité. Les juges eux, sont chargés de rendre la justice, c'est tout. C'est déjà une mission suffisamment difficile.

DJ : Vous venez de prendre la tête du premier Bureau de la défense indépendant d'un Tribunal international. C'est un exemple d'évolution de cette Justice Internationale. Quel est le rôle de cette nouveauté ?

FR : C'est effectivement une évolution que tous les avocats ont jugée très positive et nécessaire. Depuis des années, nous ne comprenions pas pourquoi les avocats étaient sous l'autorité des greffiers des tribunaux. Il y a eu des évolutions au cours des années, au Tribunal pour la Sierra Leone, à la Cour pénale internationale, au Cambodge. Les Bureaux de la défense ont pris une certaine autonomie. Le Bureau du procureur est permanent dans les tribunaux, alors que les équipes de la défense sont souvent constituées d'avocats qui vont et viennent entre leur pays d'origine et le Tribunal. Elles n'ont évidemment pas les connaissances du dossier qu'ont les procureurs. La première tâche du Bureau de la défense consiste donc à donner aux équipes d'avocats la possibilité de rattraper les connais-

sances que peuvent avoir les différentes instances du Tribunal. Il était temps de mettre la défense, institutionnellement en tout cas, sur un pied d'égalité avec l'accusation, mais seul l'avenir dira si on lui donne aussi les moyens financiers de sa mission.

DJ : Et comment voyez-vous le rôle de l'information par rapport à la Justice internationale ?

FR : Nous en faisons déjà, ici au Liban, en direction des avocats libanais. Depuis que cette mission nous a été réservée, des séminaires réunissant 50 à 70 personnes selon les barreaux montrent l'intérêt que les avocats trouvent à ce que des avocats parlent à des avocats. C'est important d'expliquer, auprès notamment des confrères, le rôle de la justice pénale internationale, d'expliquer que l'on est dans un processus judiciaire et pas du tout dans un processus politique.

DJ : Vous paraît-il aussi nécessaire qu'il y ait une couverture média indépendante du Tribunal ?

FR : Cela me paraît indispensable. Je ne vois pas comment on peut imaginer une justice sans information, sans publicité au bon sens du terme. Il est évident que de la même manière qu'on a besoin de gens compétents dans le tribunal, on a besoin de gens compétents pour expliquer à l'extérieur ce que fait le tribunal. Donc, chacun dans son rôle et ses compétences, on a besoin les uns des autres, c'est sûr.

Une expérience unique

L'Agence de presse Hironnelle à Arusha, en Tanzanie, assure depuis 1996 une couverture journalistique quotidienne des activités du TPIR, le Tribunal pénal international pour le Rwanda. Au travers de cette activité, la Fondation Hironnelle, seul organisme ayant couvert le TPIR sans interruption depuis sa création jusqu'à aujourd'hui, a développé un savoir-faire et acquis une expertise dans le traitement indépendant de l'information judiciaire internationale ainsi que dans la formation des journalistes judiciaires.

La Fondation Hironnelle assurera le suivi exhaustif des procès jusqu'au terme des travaux du Tribunal. Elle assure également la couverture la plus complète au monde des procès « gacacas », les tribunaux traditionnels au Rwanda.

L'Agence produit des dépêches en français, anglais, kinyarwanda et swahili sur les différents aspects des procédures en cours. Des versions audio sont aussi réalisées à l'intention des médias radio. La population de la région des Grands Lacs peut ainsi disposer d'informations de qualité qui lui permettent d'être tenue au courant des activités du TPIR, de mieux connaître les mécanismes judiciaires nationaux et internationaux à l'œuvre dans la région et d'en comprendre les enjeux. Environ un millier d'abonnés reçoivent les dépêches directement et quotidiennement. Toutes les productions sont également disponibles sur Internet pour le grand public.



© Procès au TPIR. Photo FH

Urgence et développement : une synthèse ?

Un groupe de réflexion au sein du secrétariat de l'OCDE, l'Organisation de coopération et de développement économique, travaille sur une nouvelle approche de l'aide internationale.

Le groupe de réflexion est issu de l'INCAF, le Réseau international pour les conflits et les situations de fragilité, créé en début d'année par les pays donateurs. Ces pays constatent que l'on traîne singulièrement dans l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement et que le tiers des pauvres de la planète vivent dans des pays où les gouvernants n'ont pas les moyens ou pas la volonté de garantir à leurs concitoyens la sécurité, le respect des droits humains et les conditions minimales du développement.

Ils engagent une réflexion sur une nouvelle approche intégrée des deux grandes orientations de l'aide internationale aux Etats dits fragiles ou instables. Elles regroupent d'une part l'aide humanitaire ou aide d'urgence, y compris le maintien de la paix, et d'autre part l'aide au développement ou à la reconstruction de ces Etats fragiles.

Le processus repose sur le constat que l'aide d'urgence qui développe sa propre culture, ses propres réseaux, ses propres intervenants, ne tient pas compte de ce qui se passera après le départ de ces intervenants et ne crée pas les conditions nécessaires pour que l'Etat et ses représentants assurent la protection civile et économique de ses ressortissants.

La Fondation Hironnelle, qui doit se battre pied à pied pour faire admettre l'idée d'une nécessaire pérennisation de ses médias et pour concrétiser cette pérennisation avec ses partenaires et donateurs, est particulièrement intéressée par cette approche réaliste de l'aide internationale. La Fondation Hironnelle participe à cette réflexion au sein de la « Geneva Peacebuilding Platform » qui regroupe plusieurs organismes des Nations Unies et ONG à Genève.



© UN Photo/Marco Dormino

La rédaction de
« Quoi de Neuf »
se réjouit de
parcourir 2010
avec vous.

Un prix pour STAR Radio

STAR Radio, au Libéria, a remporté le concours radiophonique en langue française du Festival « Ondes de Liberté » à Bamako, au Mali.

« Le rôle de la radio dans la lutte contre le trafic des enfants » était le thème de la 7ème édition du festival « Ondes de liberté » qui s'est déroulé début novembre à Bamako. 51 radios des régions francophones de l'Afrique de l'Ouest ont participé au concours radiophonique. Ce festival veut être un acteur de l'engagement des médias ouest africains, et des radios en particulier, pour une meilleure information. STAR Radio est vainqueur cette année de ce festival, avec une production en français de 17 minutes sur le trafic des enfants.

STAR Radio est aujourd'hui une station entièrement libérienne. Elle a été créée en 1997 par la Fondation Hironnelle. Fermée 3 ans plus tard par le dictateur Charles Taylor, elle a rouvert en 2005, reprenant sa mission de production d'une information indépendante et rigoureuse, diffusée dans les principales langues du pays. Depuis le 1er janvier 2008, STAR Radio a été entièrement transférée à l'équipe libérienne. La Fondation Hironnelle continue à appuyer notamment dans des démarches de soutien financier.

Rigueur, intégrité, performance

La Fondation Hironnelle a réussi son examen de passage après le renforcement des exigences en matière de contrôle de gestion. Suite à des changements dans la législation suisse en matière de révision des comptes des fondations, la vérification de l'exercice 2008 a intégré une dimension supplémentaire avec l'examen détaillé du système de contrôle interne. L'administration, avec l'aide d'un stagiaire en fin de formation d'une école de gestion, a pu documenter ce système de contrôle qui s'applique aussi bien aux opérations effectuées au siège que sur le terrain.

Cette dimension est très importante car, comme le relève l'organe de révision: "La pérennité de la Fondation Hironnelle repose essentiellement sur sa réputation auprès des donateurs. A ce titre, une tenue des comptes rigoureuse, un système de contrôle interne performant et une intégrité, réelle et perçue, sont primordiaux quant à l'avenir de la Fondation Hironnelle, puisqu'un manque de transparence ternirait nécessairement la réputation de la Fondation."

Dans son premier rapport au Conseil de Fondation établi selon ces nouveaux critères, les vérificateurs affirment avoir "remis l'attestation d'audit sur les comptes annuels sans réserve ni remarque". Plus précisément, leur rapport présente une évaluation des six domaines principaux de l'audit, en les classant en trois niveaux : existence d'un déficit important, potentiel d'amélioration ou résultats conformes aux attentes. Dans les six domaines, la Fondation Hironnelle a obtenu la mention la plus élevée. DR

Impressum

Quoi de Neuf?
Publication trimestrielle
de la Fondation Hironnelle

Rédactrice responsable:
Dominique Jaccard

Avenue du Temple 19 C
1012 Lausanne, Suisse

www.hironnelle.org
info@hironnelle.org
Téléphone: +41 21 654 20 20
Télécopie: +41 21 654 20 21

CCP 10-16329-8 Lausanne